



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et
de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière**

Académie de Versailles
4 place de Touraine - 78000 VERSAILLES
fnec.acad.vers@gmail.com

DECLARATION LIMINAIRE A LA F3SCT DU CSA ACADEMIQUE DU MARDI 11 MARS 2025

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT,

Le discours alarmiste et inquiétant lors de l'allocution du président Macron, met l'accent sur un effort budgétaire sans précédent à réaliser donnant la priorité à la défense et au réarmement. Pour la FNEC FP FO, les nouvelles priorités budgétaires ne doivent en aucun cas conduire à plus d'austérité dans les domaines aussi essentiels que l'enseignement, la santé, la sécurité sociale (qui fête ses 80 ans cette année), les droits sociaux.

Sans être indifférente à la sécurité de la nation, la FNEC FP FO ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des salariés.

La FNEC FP FO dénonce les postures va-t'en guerre et toute escalade guerrière, d'où qu'elles viennent, et continue d'appeler à une résolution pacifique de tous les conflits dans le respect du droit international avec un engagement des autorités françaises en ce sens.

Depuis plus d'un an, le parquet de Pau mène l'enquête sur 112 plaintes visant des violences physiques, agressions sexuelles et viols qui auraient été commis au collège-lycée Notre-Dame-de-Bétharram. Comment des faits aussi graves ont-ils pu perdurer pendant 35 ans dans un établissement privé recevant des fonds publics de l'État français, et alors que des plaintes étaient déposées ?

Le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, François Bayrou n'a rien fait et aujourd'hui il prétend qu'il ne savait pas. Faut-il rappeler l'activisme de ce dernier en faveur de l'école privée catholique ? Chacun se souvient qu'il avait voulu en 1994 permettre aux collectivités d'augmenter leurs subventions aux écoles privées en aggravant la sinistre loi Falloux.

Le scandale Bétharram commence le 31 décembre 1959, avec la loi Debré, mère de toutes les lois anti-laïques, qui a donné à l'enseignement privé confessionnel (à 95% catholique) le statut de « *service public d'enseignement* », largement financé sur fonds publics, tout en lui reconnaissant un « caractère propre. » Par ce dispositif, au

mépris des principes républicains, l'État et les collectivités financent à hauteur de 12 à 15 milliards d'euros chaque année une œuvre d'Église et d'évangélisation, sous la tutelle de la hiérarchie catholique qui ne cache pas ses objectifs d'endoctrinement de la jeunesse. Au nom du « caractère propre » des établissements privés sous contrat, les élèves du Collège Stanislas peuvent apprendre, selon l'Express, « *que tomber enceinte après un viol est un cadeau de Dieu*. ». Rien à voir bien sûr avec un enseignement délivré par des personnels sous statut de la Fonction publique laïque. Et ce qui est vrai pour l'école catholique l'est aussi pour toute école privée passant contrat d'association avec l'État.

Justice doit être rendue aux victimes de Bétharram, les coupables doivent être jugés... mais combien de scandales encore à venir ?

Cette affaire arrive au moment où parents et personnels se mobilisent contre le budget Macron-Bayrou qui supprime des postes et des classes dans l'École publique, et continue de verser des milliards d'euros aux écoles privées.

La ministre Borne annonce le renforcement des contrôles des écoles privées, comme si le caractère propre de l'établissement confessionnel pouvait cohabiter avec le respect de la liberté de conscience. Pour la FNEC FP-FO, il ne saurait y avoir de bonne application de la loi Debré !

C'est pourquoi, fidèle au serment de Vincennes, la FNEC FP-FO réaffirme : « Fonds publics à la seule École publique ! Fonds privés à l'école privée ! » Abrogation de la loi Debré

Suppression de classes, dotations catastrophiques, gel des salaires, poursuite des contre-réformes : la situation est explosive dans les écoles, les établissements, les services et les universités ! Jamais les conditions de travail des personnels n'ont été si catastrophiques.

Les parents et les personnels n'acceptent pas cette avalanche de fermetures de postes, de classes ou des créations bien insuffisantes, qui ne pourront qu'avoir des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des personnels.

Classes surchargées à tous les étages, aggravé dans le premier degré par le non remplacement des enseignants absents, tel est d'ores et déjà le constat. Cette situation va empirer avec les suppressions de postes prévues pour le premier degré et le déploiement du PAS que la ministre Borne a indiqué poursuivre dans le cadre de l'Acte 2 de l'école inclusive.

Les PAS ont un coût en matière de postes quant au recrutement des coordonnateurs PAS, postes profilés, puisque ce ne sont pas des créations de postes mais bien des postes déjà existants. Dans les 4 départements tests, il a donc fallu remplacer ces collègues alors que l'on manque déjà cruellement de titulaires remplaçants.

Dans ces 4 départements, le constat est unanime : le seul objectif du PAS est de sortir un maximum d'élèves du champ du handicap et donc de baisser le nombre d'élèves notifiés par la MDPH. En effet l'EN se substitue à cette dernière pour décider des besoins des élèves, faisant des économies sur l'accompagnement humain que sont les personnels AESH.

Par ailleurs, lors du comité de suivi de l'Ecole inclusive du 24 février, le « *directeur de la cohésion sociale* » explique que les PAS visent officiellement à inclure coûte que coûte au sein des écoles dites ordinaires les élèves qui devraient bénéficier d'une scolarisation dans des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) en les orientant vers des dispositifs divers et variés : dispositifs d'autorégulation (DAR), équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS)...

D'autre part, chaque PAS serait dirigé par un enseignant et un personnel d'ESMS. Les établissements spécialisés seraient ainsi vidés des personnels y étant affectés !

Réduire le nombre d'heures d'accompagnement par des AESH, priver les élèves en situation de handicap d'un enseignement adapté auquel ils ont droit dans les ESMS, voici le réel objectif des PAS ! Toujours plus d'économies au détriment des élèves les plus fragiles et au mépris des conditions de travail des personnels !

La FNEC FP FO a toujours dénoncé les ravages de l'inclusion systématique et forcée sur les conditions de travail des personnels, en témoignent l'immense majorité des signalements de RPS dans les fiches SST. Ce constat a déjà été largement évoqué dans nos précédentes déclarations.

Comment sera-t-il possible d'enseigner dans ces classes surchargées avec tous ces élèves à besoins particuliers peu ou pas accompagnés, sans moyens de recevoir les soins auxquels ils ont droit ?

La FNEC FP FO rappelle ses revendications :

- **Retrait des PAS et de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive !**
- **Annulation des 470 suppressions de postes à la rentrée 2025 et la création des postes nécessaires!**
- **Création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux !**
- **Un vrai salaire, un vrai statut pour les personnels AESH !**
- **Fonds publics à l'école publique**

Nous vous remercions